☐ 26/06/26

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215601964-20260624-20260608A-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHEFORT–EN-TERRE

Le Conseil Municipal de ROCHEFORT-EN-TERRE, dûment convoqué le 11/06/2026, s'est réuni en session ordinaire en mairie le **mercredi 24 juin 2026,** à 18 heures 30, sous la présidence de Monsieur Stéphane COMBEAU, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 13
Nombre de votants : 15

Présents : Stéphane COMBEAU – Guy CADORET – Pascale AGUESSE – Vincent AUDUREAU – Bénédicte DOUAUD-LAMBERT - Frédéric AGUESSE – Geneviève LE VISAGE - Marc André FONTAINE - Olivia HAMEL – Laëtitia DRUGEON – Solenne TRELOHAN – Thierry LIMON DUPARCMEUR - Catherine SOULA

Absent.e.s et pouvoirs :
Yannick JOLIVET, absent excusé, qui a donné pouvoir à Guy CADORET
Mathilde SZALECKI, absente excusée, qui a donné pouvoir à Thierry LIMON DUPARCMEUR

Secrétaire : Frédéric AGUESSE a été désigné secrétaire de séance.

N°2026-06-08 – FINANCES

A) Subventions 2026 aux associations locales

M. le Maire soumet aux membres l'examen des demandes de subventions d'associations locales, préalablement étudiées par la commission Finances.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal vote à l'unanimité les subventions détaillées en annexe de la présente délibération**

Pour extrait conforme certifié à l'original
Au registre sont les signatures
Rochefort-en-Terre, le 26/06/2026
Le Maire,
Stéphane COMBEAU

Le Secrétaire de séance,
Frédéric AGUESSE

MAIRIE de ROCHEFORT-EN-TERRE 56 MORBIHAN

Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 056-215601964-20260624-20260608A-DE

Annexe à la délibération n°2026-06-08A

	CM 24-06-26
Imaginambulles	**3000**
Association Partout l'Etang	
Les chorales Aux Grées des Voix	**1500**
Association Les Chats Libres des Grées	
	1100
Comité Animation Maison de Retraite	**500**
Chorale Sainte Cécile	**100**
ESPR (club de basket Pluherlin)	**600**
ADMR	**4,50 €/hbt**
Harmonie fanfare (participent aux cérémonies du 08 mai et du 11 novembre)	**200 €/cérémonie**